

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2759

14 novembre 2012

SOMMAIRE

Alpha Wealth Management Fund-SIF ...	132418	Heystone S.A.	132386
Amas Holding SPF	132390	Intrawest Europe Holdings S.à r.l.	132422
Aristote Creation S.A.	132418	LDF65 S.à r.l.	132412
Bamboo Finance	132398	Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l.	132423
BBVA Global Funds	132421	Miel Invest	132422
BNP Paribas LDI SOLUTION	132386	Multi Manager Access II	132398
Burglux S.A. Holding	132389	Nomina S.A.	132390
CAREP Japan S.à r.l.	132423	Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l.	132396
Coced	132419	Peinture Benelux	132428
Commerz Funds Solutions S.A.	132392	Postbank Strategie	132392
Darmazel S.A.	132386	Power Securities S.A.	132428
DZPB Portfolio	132393	Pradera Central SC Ostrava S.à r.l.	132423
Eden Debtco S.à r.l.	132432	Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l.	132428
Ednarts Investments S.à r.l.	132420	Schuler S.à r.l.	132429
Elite World	132389	Société luxembourgeoise de Leasing BIL- LEASE	132422
Energize Spf S.A.	132420	SPQR Capital Holding S.A.	132390
EQT Senior Debt FCP-SIF	132392	State Street Global Advisors Luxembourg SICAV	132387
Escalette Investissements S.A., SPF	132389	Stemel Carinvest S.A.	132391
European Logistics	132432	Strapeg S.A.- SPF	132391
Fondeco S.A.	132387	Supercristal de Luxe	132393
Fonditalia	132392	Sustainable Energy One S.A.	132391
Gapel Investments S.à r.l.	132420	The Four Plus (Luxembourg) S.A.	132428
Genomic Holding S.A.	132388	Ventos S.A.	132431
GMT Bigstar S.à r.l.	132421	Verveine S.A.	132432
GPB Asset Management S.A.	132419	Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l.	132429
Hacofin S.A.	132421		
Hauck & Aufhäuser Investment Gesell- schaft S.A.	132393		
Hauck & Aufhäuser Investment Gesell- schaft S.A.	132393		

Heystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.081.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra extraordinairement le 22 novembre 2012 à 10 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation des Rapports : du Conseil de Surveillance, du Directoire et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2011;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux membres du Conseil de Surveillance, aux membres du Directoire et au Commissaire aux Comptes;
5. Remplacement d'un membre du Directoire;
6. Remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance;
7. Divers.

Le Directoire.

Référence de publication: 2012140539/322/18.

Darmazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.707.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra extraordinairement le 22 novembre 2012 à 11 heures 30 au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Ratification de la non-tenu de l'Assemblée Générale Annuelle en 2012 à la date statutairement prévue compte tenu de la non-disponibilité des comptes annuels au 31/12/2011;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2011;
4. Affectation du résultat;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
6. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012140540/322/19.

BNP Paribas LDI SOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 108.079.

As the quorum required under Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the law of 7 September 1987, i.e. at least half of the company's capital present or represented, was not achieved for the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Fund held on October 26, 2012, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held at 10.30 a.m. on Friday November 30, 2012 at the premises of the Management Company of the Fund: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, at H2O Building, Block A, Ground Floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg (the "Meeting").

Agenda:

1. Change of the Company's name to "BNP Paribas LDI Solution", abbreviated form "BNPP LDI Solution", and amendment of Article 1 of the Articles of Association which should be read as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (société d'investissement à capital variable - Fonds d'Investissement Spécialisé "SICAV-SIF") named BNP Paribas LDI Solution in abbreviated form" BNPP LDI Solution " (hereinafter the "Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the

"Articles of Association"). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company.";

2. Article 3 and 35 of the Articles of Association: Add a reference to the law of 26 March 2012 amending the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds;
3. Article 4 of the Articles of Association: correction of the name of the commune of the registered office: Hesperange instead of Howald-Hesperange;
4. Article 25 of the Articles of Association: Move the date of the annual general meeting to the fourth Tuesday of April at 10 a.m. as of the next annual general meeting to be held in 2013;
5. Article 28 of the Articles of Association: Change the financial year of the Company;
The financial year will start on 1st January of each year and will end on 31st December of the same year. For the year 2012, the fiscal year started on 1st July 2012 will end on 31st December 2012;
6. Article 32 of the Articles of Association: Add the possibility of split of sub-fund and the possibility of liquidation, merger or split of a share class.

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this second Extraordinary General Meeting's deliberations will be valid irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

Bearer shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the offices of the financial service agents, as listed in the prospectus.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend at least five full days before the Meeting.

The draft new Articles of Association, as well as the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012140521/755/42.

Fondeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.564.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 23 novembre 2012 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012143216/795/15.

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.816.

An EXTRAORDINARY MEETING

of shareholders of State Street Global Advisors (the "Company") will be held at 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at 5.30 p.m. on 22 November 2012, for the purpose of considering and voting upon the agenda below.

Agenda:

1. To amend article 3 to replace the references to the law of 20 December 2002 and to the 2002 Law by references to the law of 17 December 2010 and the 2010 Law respectively.
2. To amend article 16 to (i) replace the references to the 2002 Law by references to the 2010 Law, (ii) replace the references to Directive 85/611/EEC by references to Directive 2009/65/EC, (iii) replace the reference to Article 1 of the 2002 Law by a reference to Article 41 (1) a) of the 2010 Law, (iv) provide that one Fund of the Company can, under the conditions of the law of 17 December 2010, invest into one or several other Funds of the Company and (v) allow for the possibility of creating feeder Funds.

3. To amend article 20 to replace the reference to Article 113 of the 2002 Law by a reference to Article 154 of the 2010 Law.
4. To amend article 21 to (i) replace the reference to the 2002 Law by a reference to the 2010 Law and (ii) add that the sub Investment Manager may decide to fix the level of the anti-dilution levy to be perceived on redemptions.
5. To amend article 22 to (i) add a paragraph e) providing that the determination of the net asset value of Shares may be suspended in case of a merger of a Fund or of the Company, (ii) add a paragraph f) providing that that the determination of the net asset value of Shares of a Fund that is a feeder fund may be suspended in case of suspension of the determination of the net asset value of Shares of the master fund and (iii) change the numbering of current paragraph e) to paragraph g).
6. To amend article 23 to (i) add a paragraph g) granting the power to the Board to perform an adjustment to the Net Asset Value of a Fund in certain circumstances (swing pricing), (ii) include the sub Investment Manager regarding the use of pools in the context of co-management and (iii) replace the reference to the 2002 Law by a reference to the 2010 Law.
7. To amend article 24 to add that the sub Investment Manager may decide to fix the level of the anti-dilution levy to be perceived on subscriptions.
8. To amend article 28 to (i) delete the provisions on fund mergers as they applied under the 2002 Law and (ii) add two paragraphs with respect to the merger provisions applicable to Fund mergers and to a merger of the Company under the 2010 Law.
9. To amend article 30 to replace the reference to the 2002 Law by a reference to the 2010 Law
10. To decide that the restated articles of the Company be solely drafted in English and be not followed by a French translation.
11. That the effective date of the changes is 31 December 2012.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the shares represented and voting and the minimum quorum of presence shall be no less than 50% of the Shares in issue.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

- The holders of registered shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to State Street Bank Luxembourg S.A. , 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to arrive no later than 1.00 p.m. CET on 20 November 2012. Proxy forms will be sent to registered Shareholders with this Notice and can also be obtained from the registered office of the Company.

Référence de publication: 2012144803/755/49.

Genomic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.184.

The Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders which will take place on Thursday *November 22, 2012* at 1 pm. at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

The agenda of the Annual General Meeting is as follows:

Agenda:

1. Approval of restated annual accounts and allocation of results as of December 31st, 2010
2. Annual report for the financial year ending on December 31st, 2011.
3. Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31st, 2011.
4. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the Corporate Act of August 10, 1915.
5. Discharge to the directors and to the independent auditor for the exercise of their mandate through December 31st, 2011.
6. Approval of indemnification of the directors
7. Approval of advisory agreement.
8. Approval of allocation of excess cash.
9. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012144189/23.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 73.844.

The shareholders are hereby convened to the

GENERAL MEETING

which will be held extraordinarily on Friday, the 23^d of November 2012 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of Mr. Adam Charles O'DRISCOLL as director and discharge.
2. Resignation of Mr. Cristian D'IPPOLITO as director and discharge.
3. Appointment of Mr. Andrew GLEESON, company director, born in Cork (Ireland), on January 9, 1957, residing professionally at CH-1700 Fribourg (Switzerland), 15, Route des Arsenaux, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
4. Decrease of the number of directors from seven (7) to six (6).
5. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2012143215/19.

Escalette Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra jeudi 22 novembre 2012 à 09.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société,
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour,
3. Nomination du liquidateur,
4. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation,
5. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012144800/755/20.

Burglux S.A. Holding, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 15.938.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister aux

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

qui se tiendront le 7 décembre 2012 à 15.00 heures resp. 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^e étage.

Ordre du jour de la première assemblée:

1. Entendre et examiner le rapport du liquidateur sur sa gestion de la liquidation en vue de la dissolution de la société
2. Désigner deux commissaires-vérificateurs avec la mission d'examiner le rapport du liquidateur et de faire rapport de leur mission dans une assemblée ultérieure
3. Approbation des comptes annuels 2011 et du rapport du liquidateur sur ces comptes et affectation des résultats
4. Décharge au liquidateur
5. Divers.

Ordre du jour de la seconde assemblée:

1. Approbation du bilan de clôture au 7 décembre 2012
2. Rapport des commissaires-vérificateurs. Approbation.
3. Décharge à donner au liquidateur, aux administrateurs, et aux commissaires
4. Détermination de la rémunération définitive du liquidateur
5. Détermination de la rémunération définitive des commissaires-vérificateurs
6. Clôture de liquidation
7. Désignation du lieu de conservation des documents de la société
8. Divers.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012144818/535/29.

SPQR Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.334.

We hereby give you notice of an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company that will be held on *28th November 2012* at 9.00 a.m. (local time) at the registered office of the Company at which the following Agenda will be considered:

Agenda:

1. Removal of Mr. Elie Gabriel LAHYANI as company's director, with immediate effect.
2. Decrease of the number of the company's directors from 5 to 4.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012146063/14.

Nomina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.409.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *6 décembre 2012* à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31.12.2011.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012146682/17.

Amas Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *30 novembre 2012* à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2010, 2011 et 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes

4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012148069/795/15.

Stemel Carinvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 80.264.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *30 novembre 2012* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation
3. Fixation d'une date pour la tenue d'une nouvelle assemblée appelée à entendre le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation de la société
4. Divers

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2012148071/795/16.

Strateg S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.846.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *3 décembre 2012* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012148072/833/18.

Sustainable Energy One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 164.048.

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at 15:00 p.m. on *3 December 2012*, in the premises of the notary Henri Hellinckx at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Agenda:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of nine hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 932,500) in order to bring it from its present amount of two million thirty-one thousand euro (EUR 2,031,000) represented by two million thirty-one thousand (2,031,000) bearer shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to one million ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 1,098,500), by way of cancellation of nine hundred and thirty-two thousand five hundred (932,500) bearer shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each and by reimbursement to a shareholder;
2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above share capital decrease;
3. Miscellaneous.

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders' Meeting shall be able to validly deliberate only if at least one half of the Company's capital is present or represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

Shareholders holding their shares through a securities settlement system and wishing to attend or to be represented at the Shareholders' Meeting are asked to deposit their shares, at least five days before the meeting, at the offices of securities settlement system.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend at least five full days before the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012148073/1346/29.

EQT Senior Debt FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

The amended management regulations dated 24 July 2012 with respect to the fund EQT Senior Debt FCP-FIS have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion modifié en date du 24 juillet 2012 concernant le fonds commun de placement EQT Senior Debt FCP-FIS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

EQT Senior Debt S.à r.l

Stefan Holmér

Manager

Référence de publication: 2012114257/14.

(120154307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Postbank Strategie, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012115312/9.

(120155437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Le règlement de gestion coordonné de GET Capital Quant Global Equity Fonds a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commerz Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2012118453/12.

(120160721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Fonditalia, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 24 juillet 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEURAM GESTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2012120995/10.

(120162954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

Für den Fonds H & A sharewise gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 15. Oktober 2012 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Oktober 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012139008/13.

(120182678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

Für den Fonds H & A sharewise gilt das Sonderreglement, welches am 15. Oktober 2012 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Oktober 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012139009/13.

(120182681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

DZPB Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DZPB Portfolio modifié au 23 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2012.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012140182/11.

(120184843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Supercristal de Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.298.

*Rectificatif du dépôt L120160432
déposé le 18/09/2012*

L'an deux mille douze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société Supercristal de Luxe, une société anonyme constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161298 (la «Société»).

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Maître Christine Kroger, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Louis-Foulques Servajean-Hilst, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»), composant ensemble avec le Président et le Scrutateur le «Bureau».

Le Bureau valablement constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant (l'«Ordre du Jour»):

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante-deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre euros (EUR 42.019.664) à un nouveau montant de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), au travers de l'émission de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions nominatives;

2. Approbation de l'augmentation du capital autorisé, comprenant le capital social émis, d'un montant total de dix-huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 18.750.000), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de cent vingt-six millions cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 126.185.173), à un nouveau montant de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173);

3. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par ces derniers sont indiqués dans une feuille de présence (la «Feuille de Présence»). Cette Feuille de Présence, dûment signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le Bureau, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Les procurations établies par les actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes, seront également annexées au présent acte.

III. Que l'ensemble du capital social de la Société étant présent ou représenté à la présente Assemblée, que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés de la tenue de la présente Assemblée, et qu'ils avaient dûment pris connaissance du contenu de l'Ordre du Jour préalablement à l'Assemblée, de sorte qu'aucune convocation à la présente Assemblée n'était nécessaire.

IV. Que la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur l'ensemble des points figurant à l'Ordre du Jour.

Le Bureau a ensuite demandé au notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes, étant entendu que conformément à ce qui est indiqué sur la Feuille de Présence, l'ensemble des résolutions discutées dans le cadre de la présente Assemblée et soumises à l'approbation de cette dernière ont été valablement adoptées par un vote positif des quarante-deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre (42.019.664) actions de la Société, aucun vote contre et aucune abstention:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à une augmentation du capital social de la Société, d'un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante-deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre euros (EUR 42.019.664) à un nouveau montant de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), au travers de l'émission de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions nominatives (les «Actions Nouvelles»).

Souscription et Paiement

Le fonds commun de placement à risques FCPR Astorg IV, représenté par sa société de gestion, Astorg Partners SAS, une société par actions simplifiée constituée et existante conformément au droit français, dont le siège social est sis 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, dont le numéro d'identification unique est 419 838 545 RCS Paris, et dont le numéro d'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers est le GP 98-36;

dûment représenté à l'effet des présentes par Maître Christine Kröger, avocat, dont le domicile professionnel est sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à cet effet le 19 juin 2012, à Paris, a souscrit à:

six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), émises sous la forme d'actions nominatives.

La société Cristal Team IV SAS a renoncé expressément à son droit préférentiel de souscription.

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur du montant total de la contribution en numéraire visées ci-dessus, versées par les souscripteurs à l'effet de souscrire aux Actions Nouvelles, a été produite au notaire soussigné.

Du fait de la création ainsi que de l'émission des Actions Nouvelles, le capital social émis de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), est représenté par quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze (48.263.414) actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions nominatives.

Deuxième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport établi par le conseil d'administration de la Société (le «Rapport») conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, décide après approbation des termes dudit Rapport, de procéder à l'augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant total de dix-huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 18.750.000) euros, à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de cent vingt-six millions cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 126.185.173), à un nouveau montant de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173), incluant le capital social émis de la Société tel qu'augmenté en vertu de la première résolution ci-dessus.

L'Assemblée décide que durant une période de cinq (5) ans, courant à compter de la date de publication des présentes minutes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ou selon les cas, de la publication de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, qui devra être adoptée conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, aux stipulations des statuts de la Société, ainsi qu'à tout accord qui pourrait à cet effet être conclu entre actionnaires, le conseil d'administration devra être autorisé à émettre des actions, ainsi que tout autre titre convertible en action, dans les limites du capital autorisé à des personnes et en des termes qu'il lui appartiendra de déterminer, et en particulier à émettre des actions suite à la conversion d'obligations convertibles sans réserver un droit préférentiel à la souscription des actions émises lors de l'exercice du droit de conversion attaché à ces actions, aux actionnaires existants, à moins qu'un tel droit de souscription préférentiel ne soit réservé aux actionnaires conformément aux termes d'un accord intervenu à cet effet entre actionnaires, ou selon en application des stipulations des statuts de la Société. Une telle autorisation peut être renouvelée aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prescrites à l'effet de la modification des statuts de la Société, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision d'une assemblée générale d'actionnaires adoptée selon les conditions de quorum et de majorité requises à l'effet de la modification des statuts de la Société, et selon les conditions requises par les dispositions des accords pouvant le cas échéant intervenir entre actionnaires.

Troisième résolution

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de procéder à la modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur qui suit:

Art. 5. Capital social et Capital autorisé.

5.1 La Société a un capital social de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), représenté par quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze (48.263.414) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Conformément aux conditions prescrites par la loi, et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.5 des présents statuts, le capital social de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 Conformément aux conditions disposées par la loi, le capital social de la Société pourra être réduit aux termes d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.5 Capital autorisé

5.5.1 Le capital autorisé de la Société, en ce inclus le capital social, est fixé à un montant total de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173), représenté par cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize (144.935.173) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.5.2 Durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital autorisé de la Société conformément aux stipulations du présent article 5.5, le conseil d'administration est autorisé aux termes des présents statuts à émettre des actions, à accorder des options de souscription d'actions et à

émettre tout autre titre convertible en action, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou en limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) à souscrire aux nouvelles actions à émettre.

5.5.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne pourra dépasser cinq (5) ans.

5.5.4 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.900.-

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, S. WOLTER-SCHIERES, L.-F. SERVAJEAN-HILST et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29806 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2012145944/154.

(120191665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

PERF 1 S.à r.l., Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 162.241.

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le depositaire de la présente minute,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PAN EUROPEAN REAL ESTATE FUND 1 S.à R.L., en abrégé PERF 1 S.à R.L., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.241, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil, des Sociétés et Associations, numéro 2213 du 20 septembre 2011. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 589 du 6 mars 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet le développement, la prospection commerciale, la gestion, tant administrative que technique, de centres commerciaux et la location de biens immobiliers et notamment de magasins situés dans des centres commerciaux, au Luxembourg et à l'étranger. La Société exerce cette activité tant pour le compte de tiers dans les conditions visées par la loi réglementant l'accès à cette profession que pour le compte de sociétés liées ou au même groupe qu'elle-même.

La Société a aussi pour objet d'effectuer les prestations de services, d'études, de coordination et d'assistance dans le domaine juridique, fiscal et financier ou tout autre domaine soit pour son compte, soit pour le compte de sociétés liées

ou appartenant au même groupe qu'elle-même ainsi que tout service administratif, juridique, comptable et financier soit pour son compte soit pour le compte de sociétés liées ou appartenant au même groupe qu'elle-même.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts

3. Insertion d'un alinéa 2 à l'article 8 qui aura la teneur suivante:

«Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.»

4. Transfert du siège social

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Objet social. "La Société a pour objet le développement, la prospection commerciale, la gestion, tant administrative que technique, de centres commerciaux et la location de biens immobiliers et notamment de magasins situés dans des centres commerciaux, au Luxembourg et à l'étranger. La Société exerce cette activité tant pour le compte de tiers dans les conditions visées par la loi réglementant l'accès à cette profession que pour le compte de sociétés liées ou au même groupe qu'elle-même.

La Société a aussi pour objet d'effectuer les prestations de services, d'études, de coordination et d'assistance dans le domaine juridique, fiscal et financier ou tout autre domaine soit pour son compte, soit pour le compte de sociétés liées ou appartenant au même groupe qu'elle-même ainsi que tout service administratif, juridique, comptable et financier soit pour son compte soit pour le compte de sociétés liées ou appartenant au même groupe qu'elle-même.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa 2 à l'article 8 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social avec effet au 1^{er} novembre 2012 à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52236. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146491/105.

(120192724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

Notice to the shareholders of Multi Manager Access II - EMU Value Focus (the "Sub-Fund")

The Company's board of directors (the "Board of Directors") wishes to inform you of its decision to liquidate the sub-fund Multi Manager Access II - EMU Value Focus (the "Sub-Fund") in accordance with the articles of incorporation and the sales prospectus per 16 November 2012 (the "effective date"). The liquidation is necessary because massive redemption requests have been announced to the Board of Directors. After settling those, the value of the net assets of the Sub-Fund would fall to a value which would no longer allow for an economically efficient management.

Since 12 November 2012, cut-off time, no shares of the Sub-Fund have been issued anymore. Redemptions will however be accepted until 15 November 2012, cut-off time.

Shareholders holding Sub-Fund shares on the effective date will receive the liquidation proceeds due to them in accordance with Luxembourg laws and regulations after completion of liquidation. Any amount remaining unclaimed by a shareholder thereafter shall be deposited with the Caisse de Consignation.

Please note that shareholders may be subject to taxation on their holdings in investment companies. Please contact your tax advisor in respect of any tax queries you may have as a result of this liquidation.

Luxembourg, 14 November 2012.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2012148070/755/20.

Bamboo Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.085.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of September,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Oxygen Holding S.A., a holding company duly established and validly existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 32, rue de Malatrex, CH-1201, Geneva,

here represented by Anne Contreras, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva on September 28th 2012;

2) Jean-Philippe de Schrevel, Founder and Chief Executive Officer of Bamboo Finance, born in Dinant (Belgium), on 20 July 1966, residing at 5, Chemin Clair Val, CH-1226 Thônex,

here represented by Anne Contreras, prenamed, by virtue of a proxy given in Geneva on September 28th 2012.

The said proxies initialed ne varietur by the representative of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg -which they declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established and shall exist amongst the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a public limited company (société anonyme) under the name of Bamboo Finance (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Chapter 16 of the Luxembourg law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment as amended (the "2010 Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The exclusive purpose of the Company is the collective portfolio management of one or several undertakings for collective investment ("UCIs") within the meaning of art. 125(1) of the 2010 Law.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the UCIs. The Company may perform all or part of these activities for UCIs or other management companies as delegate.

The Company may provide services in Luxembourg or abroad and may for that purpose establish representative offices and/branches.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, within the limits set forth by the 1915 Law and Chapter 16 of the 2010 Law.

The Company may administer its own assets on an ancillary basis.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending these articles of incorporation.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at two million nine hundred fifty nine thousand United States Dollars (USD 2,959,000.-), represented by two thousand nine hundred fifty nine (2,959) fully paid-up shares with a nominal value of thousand United States Dollars (USD 1.000.-) each.

The Company shall maintain a share premium account and shall book in such account the amount of any premium paid by the shareholders. The portion of share premium necessary to fulfil the own capital requirement of the Company under the applicable laws and regulations shall not be available for distribution.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending these articles of incorporation.

Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) except as otherwise provided above within the frame of the authorised share capital. In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder (s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by the 1915 Law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the 1915 Law. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 8. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of registered shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

Any transfer of shares, even among shareholders, shall be subject to the shareholders' pre-emption right on the following conditions.

The transferor shall notify the contemplated transfer to the chairman of the board of directors of the Company and to each shareholder by registered letter with acknowledgment of receipt, with an indication of the transferee's identification, the number of shares whose transfer is contemplated, the offered price as well as the terms and conditions of the transfer (the "Initial Notification").

Such notification is tantamount to a transfer offer at the price and on the conditions indicated, for the benefit of all the shareholders.

The shareholders are thus entitled to a right to purchase, in priority to the contemplated transferee (or concurrently with the latter if he/she/it is already a shareholder), all the shares on the same terms and conditions as for the contemplated transfer (the "Pre-emption Right"). The shareholders shall exercise their Pre-emption Right through a notification to the transferor, with a copy provided to the chairman of the Company, within 30 days of the Initial Notification and they shall specify the number of shares which they wish to pre-empt (the "Period to Exercise the Rights").

Such notification is tantamount to its author agreeing to purchase, on the terms and conditions established in the Initial Notification with respect to the transferring shareholder(s), the shares which shall be made available to him/her/it in connection with the allocation set forth in the third paragraph below, within the limits of his/her/its request.

Any shareholder who has not notified the exercise of his/her/its Preemption Right within the Period to Exercise the Rights shall be deemed to have waived such right in connection with the contemplated transfer.

In order to be achieved, the Pre-emption Right exercised by one or several shareholders shall relate to all the shares whose transfer is contemplated. In such case, the shareholder(s) who has (have) exercised his/her/its (their) Pre-emption Rights shall purchase the shares, prorata to their existing shareholding in the Company within 15 days from the end of the Period to Exercise the Rights.

If the shareholders do not exercise their rights on all the shares whose transfer is contemplated within the expected timeframe, the contemplated transfer may be made, but only at the price and on the conditions included in the notification of the contemplated transfer.

Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of registered shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of registered shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 9. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. The general meeting may be convened at any time by the board of directors. It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate the date, time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

Shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

To the extent all shares are in registered form, convening notices may be sent by registered mail only.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. An annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of the month of June at 2.30 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 12. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the votes validly cast.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Any other amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the 1915 Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 13. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not to be shareholders of the Company. If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable, where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years. Directors may be re-elected for successive terms.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until ratification by the next general meeting of shareholders.

If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 14. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders. The chairman shall have a casting vote.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two (2) directors.

Art. 16. The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the 1915 Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 17. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two (2) directors or by the sole signature of the sole director, as the case may be, and by the signature of any duly authorised signatory(ies) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or the sole director within the limits of such authorisation. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

Art. 18. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have a personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting.

The board of directors is responsible for the implementation of the conflicts of interests policy applicable to the Company.

Art. 19. Every director, agent, auditor, or officer of the Company and his personal representatives shall be indemnified and secured harmless out of the assets and funds of the Company against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities ("Losses") incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company business or affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including Losses incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company in any court whether in Luxembourg or elsewhere. No such person shall be liable (i) for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other such person or (ii) by reason of his having joined in any receipt for money not received by him personally or (iii) for any loss on account of defect of title to any property of the Company or (iv) on account of the insufficiency of any security in or upon which any money of the Company shall be invested or (v) for any loss incurred through any bank, broker or other agent or (vi) for any loss, damage or misfortune whatsoever which may happen in or arise from the execution or discharge of the duties, powers, authorities, or discretions of his office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own gross negligence or wilful misconduct against the Company.

E. Accounting - Supervision

Art. 20. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall end on 31st of December of the same year.

Art. 21. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

The balance may be freely used by the general meeting of shareholders upon recommendation of the board of directors.

Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the conditions provided for by applicable law.

The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

Art. 22. The operations of the Company and the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholder and remunerated by the Company for a renewable term of office not to exceed six (6) years.

F. Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Transitional Dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2012.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

1) Oxygen Holding S.A., prenamed, subscribes for one hundred eighty (180) shares of the Company, which are fully paid up in cash, so that the amount of one hundred eighty thousand US dollars (USD 180,000) is as for now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary. 2) Jean-Philippe de Schrevel, prenamed, subscribes for two thousand seven hundred seventy nine (2,779) shares of the Company, which are fully paid up through a contribution in kind of twenty (20) shares held by Jean-Philippe de Schrevel in Bamboo Capital sàrl, with registered office at 37c avenue JFK L- 1246 Luxembourg and of twenty (20) shares held by Jean-Philippe de Schrevel in Oasis Capital sàrl with registered office at 37c avenue JFK L- 1246 Luxembourg. The value at which the contribution was made, established in accordance with the book value methodology, was approved by a report dated 28th September 2012 issued by Ernst & Young S.A., independent auditor («réviseur d'entreprises»), with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 2,779 shares with a nominal value of USD 1,000 each, hence a total consideration amounting to USD 2,779,000."

The said report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Jean-Philippe de Schrevel, acting through his proxyholder, hereby certifies with respect to the contribution in kind of the shares, that on the day and at the moment of such contribution:

1. he is the legal and beneficial owner of all the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. he has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;
4. the shares are, to the best of the knowledge of Jean-Philippe de Schrevel, unencumbered and freely transferable to the Company.
5. the transfer of the shares in Bamboo Capital S.a r.l. respectively in Oasis Capital S.a r.l. shall be recorded in the register of shareholders of the relevant companies.

Furthermore, a certificate issued by Bamboo Capital S.a r.l. respectively by Oasis Capital S.a r.l. confirming that Jean-Philippe de Schrevel is registered as shareholder and that the shares are freely transferable to the Company, has been produced to the undersigned notary, and remains attached to the present deed.

If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, Jean-Philippe de Schrevel, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,500.-

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 37c avenue JF Kennedy L- 1855 Luxembourg.

Second resolution

The members of the board of directors of the Company shall be the following persons:

- Jean-Philippe de Schrevel, Founder and Chief Executive Officer of Bamboo Finance, born in Dinant (Belgium), on 20 July 1966 and residing 5, Chemin Clair Val, 1226 Thônex, Suisse;
- Cédric Lizin, born in Verviers, Belgium, on 24 August 1971 and residing at 78, Avenue Lich, CHN 348854 Singapour;
- Bulent Gultekin, born in Istanbul, Turkey on 23 May 1947 and residing at 210, Locus Street-Apt 17B, USA - PA 19106 Philadelphia.

The term of office of the members of the board of directors shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of 31 December 2012.

Third resolution

The independent auditor for the Company shall be Ernst & Young S.A., société anonyme, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The term of office of the independent auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of 31 December 2012.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Oxygen Holding S.A., une société holding dûment constituée et existant selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 32, rue de Malatrex, CH-1201, Genève,

représentée aux présentes par Anne Contreras, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 28 septembre 2012;

2) Jean-Philippe de Schrevel, Fondateur et Chief Executive Officer de Bamboo Finance, né à Dinant (Belgique) le 20 juillet 1966, demeurant 5, Chemin Clair Val, CH-1226 Thônex,

représenté aux présentes par Anne Contreras, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 28 septembre 2012;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que précisé ci-avant, ont demandé au notaire instrumentant de promulguer l'acte de constitution d'une société anonyme de droit luxembourgeois, qu'elles déclarent constituer et les statuts de celle-ci qui sont les suivants:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé et il existe entre les actuels titulaires d'actions et/ou tout actionnaire ultérieur une société anonyme sous la dénomination de Bamboo Finance (ci-après, la «Société»), laquelle est régie par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), du Chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010»), ainsi que des présents statuts.

Art. 2. L'objet exclusif de la Société est la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs organismes de placement collectif («OPC») au sens de l'article 125(1) de la Loi de 2010.

La Société effectuera toute activité liée à la gestion, à l'administration et à la commercialisation des OPC. La Société pourra effectuer, en qualité de délégué, tout ou partie de ces activités en faveur d'OPC ou d'autres sociétés de gestion.

La Société pourra fournir des services à Luxembourg ou à l'étranger et pourra, à cet effet, établir des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société pourra réaliser toute activité jugée utile à l'accomplissement de son objet, dans les limites précisées par la Loi de 1915 et le Chapitre 16 de la Loi de 2010.

La Société pourra accessoirement assurer la gestion de ses propres actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration

Il peut être créé, par résolution du conseil d'administration, des filiales ou autres bureaux, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions neuf cent cinquante neuf mille dollars américains (USD 2.959.000,-) représenté par deux mille neuf cent cinquante neuf actions (2.959) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune.

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission et inscrira dans ce compte le montant de toute prime d'émission payée par les actionnaires. La part de la prime d'émission nécessaire au respect des exigences de fonds propres de la Société en application des lois et règlements applicables ne sera pas disponible pour distribution.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s), sauf disposition contraire ci-avant dans le cadre du capital social autorisé. Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée à l'actionnaire ou aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, sous réserve des termes et conditions prévus dans la Loi de 1915, l'assemblée générale des actionnaires appelée (i) à délibérer sur une augmentation du capital social émis de la Société ou (ii) sur l'autorisation à accorder au conseil d'administration afin de procéder à une augmentation du capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à cette fin. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de tout actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

Art. 7. Les actions de la Société sont exclusivement nominatives.

Un registre d'actions doit être conservé au siège social, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues par la Loi de 1915. Chaque actionnaire indiquera à la Société, par courrier recommandé, son adresse ainsi que tout changement de celle-ci. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant son titulaire unique à l'égard de la Société.

Les fractions d'actions emportent les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne peuvent pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 8. La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions nominatives. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux de ses membres ou par l'administrateur unique, le cas échéant, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

Toute cession d'actions, même entre actionnaires, est soumise au droit de préemption des actionnaires aux conditions reprises ci-après.

Le cédant doit notifier au président du conseil d'administration de la Société, ainsi qu'à chacun des actionnaires, le projet de cession par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant l'identification du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix offert, ainsi que les conditions et les modalités de la cession (la «Notification Initiale»).

Cette notification vaut offre de cession aux prix et conditions indiqués, au profit de tous les actionnaires.

Les actionnaires bénéficient ainsi du droit d'acquérir, par priorité au cessionnaire envisagé (ou concurremment avec ce dernier, s'il est déjà actionnaire) la totalité des actions aux mêmes conditions et modalités que la cession projetée (le «Droit de Prémption»). Les actionnaires exercent leur Droit de Prémption par voie de notification au cédant avec copie au président de la Société au plus tard dans les 30 jours de la Notification Initiale en précisant le nombre d'actions qu'ils souhaitent préempter (le «Délai d'Exercice des Droits»).

Cette notification vaut acceptation par son auteur d'acquérir auprès du ou des actionnaires cédants, aux conditions et modalités fixées dans la Notification Initiale, les actions qui lui seront servies dans le cadre de la répartition indiquée au troisième paragraphe ci-après dans les limites de sa demande.

Tout actionnaire n'ayant pas notifié l'exercice de son Droit de Prémption dans le Délai d'Exercice des Droits est réputé y renoncer à l'occasion de la cession projetée.

Pour aboutir, le Droit de Prémption exercé par un ou plusieurs actionnaires doit porter sur la totalité des actions dont la cession est projetée. Dans ce cas, le ou les actionnaires qui ont exercé leur Droit de Prémption doivent procéder à l'acquisition des actions, au prorata de leur actionariat existant dans la Société, dans un délai de 15 jours à compter de l'expiration du Délai d'Exercice des Droits.

A défaut d'exercice par les actionnaires de leur droit sur la totalité des actions dont la cession est envisagée dans les délais prévus, la cession projetée peut être réalisée, mais seulement aux prix et conditions contenus dans la notification du projet de cession.

Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions nominatives toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblées générales des actionnaires - Résolutions de l'actionnaire unique

Art. 9. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

Si la Société ne compte qu'un actionnaire unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à «l'assemblée générale des actionnaires» devra être interprétée comme désignant l'actionnaire unique, en fonction du contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires peut être convoquée à tout moment par le conseil d'administration. Elle peut également être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

Un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Dans la mesure où toutes les actions sont sous forme nominative, les avis de convocation pourront être envoyés par courrier recommandé uniquement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14 heures 30 minutes. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes, pour

autant que de tels moyens de communication soient disponibles au lieu de l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Toute action donne droit à une voix. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit ou par facsimile, courriel ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter grâce aux bulletins de vote envoyés par courrier ou par facsimile au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée sur l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société. Ces bulletins doivent indiquer, au minimum, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises au vote des participants et, pour chacune des propositions, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour ou contre ou de s'abstenir en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote sur lesquels il ne figure pas uniquement soit (i) un vote en faveur, soit (ii) un vote contre une résolution proposée, soit (iii) une mention d'abstention, sont réputés nuls. La Société ne prend en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où le procès-verbal de l'assemblée a fait l'objet d'un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration ou par deux de ses membres ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 12. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires valablement émis.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité des voix de tous les actionnaires, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi de 1915, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

D. Conseil d'administration

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que la Société ne compte qu'un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas explicitement mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

Les administrateurs sont élus par les actionnaires réunis en assemblée générale ou par l'administrateur unique, le cas échéant, le(s)quel(s) détermine(nt) leur nombre, leur rémunération ainsi que leur mandat. Le mandat d'un administrateur ne peut dépasser six ans. Les administrateurs peuvent être réélus pour des mandats successifs.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans cause à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir désigné en même temps un successeur.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai injustifié soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. La voix du président sera prépondérante.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Sauf disposition contraire indiquée dans l'avis de convocation, les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence les actionnaires ou les administrateurs pourront désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions, par un vote à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par facsimile, par courriel ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par facsimile, courriel ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également se tenir par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant à tous les participants de s'entendre les uns les autres en continu et de participer à la réunion sans interruption et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Toute réunion organisée par ces moyens de télécommunication est réputée avoir lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par facsimile, par courriel ou par tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Le cas échéant, l'administrateur unique rédigera et signera également les procès-verbaux de ses résolutions. Les copies ou extraits des procès-verbaux pouvant être produits lors d'une procédure judiciaire ou destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 17. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur unique, selon le cas, ainsi que par la signature de toute(s) personne(s) autorisée(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique dans les limites d'une telle délégation. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

Art. 18. Aucun contrat ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société aient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en soit administrateur, associé, directeur ou employé.

L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, associé, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou un directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre de la politique applicable à la Société en matière de conflits d'intérêts.

Art. 19. Tout administrateur, agent, réviseur, ou fondé de pouvoirs de la Société et leurs représentants personnels sera tenu quitte et indemne sur les avoirs et les fonds de la Société pour toute action, procès, coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et responsabilités («Pertes») par lui encourus ou subis dans le cadre des affaires de la Société ou dans le cadre de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorités ou pouvoirs discrétionnaires, y compris les Pertes subies par lui en agissant comme partie défenderesse au cours de tout procès civil (avec ou sans gain de cause) impliquant la Société devant tout tribunal, à Luxembourg ou ailleurs. Aucune de ces personnes ne pourra être tenue responsable: (i) des actes, réceptions, négligences, fautes ou omissions de toute autre personne; ou (ii) du fait d'avoir donné quittance pour des sommes non reçues par lui personnellement; ou (iii) pour toute perte subie pour compte de défaut du titre de propriété de tout avoir de la Société; ou (iv) pour compte d'insuffisance de tout titre dans lequel les fonds de la Société seront investis; ou (v) pour toute perte subie du fait de toute banque, courtier ou tout autre agent; ou (vi) pour toute perte, dommage ou toute infortune quelconque qui pourrait résulter de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorité, pouvoirs discrétionnaires de sa charge ou y relative; à moins que cela ne résulte d'une faute grave ou intentionnelle de sa part à l'encontre de la Société.

E. Comptabilité - Surveillance

Art. 20. L'exercice de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant de ladite réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires pourra disposer librement du solde.

Conformément aux conditions prévues par le droit applicable, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à l'actionnaire (aux actionnaires) par une résolution de l'actionnaire (des actionnaires) ou de l'administrateur (des administrateurs), sous réserve de toute disposition légale relative à l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Art. 22. Les opérations de la Société et le rapport annuel de la Société seront examinés par un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société pour un mandat renouvelable de six (6) années maximum.

F. Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires et qui sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui constatera la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation des actifs et au paiement du passif de la Société.

Le surplus restant suite à la réalisation des actifs et au paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

G. Clause finale - Droit applicable

Art. 24. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts de la Société, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales. Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société est souscrit comme suit:

1) Oxygen Holding S.A., susmentionnée, souscrit cent quatre-vingts (180) actions de la Société, lesquelles sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent quatre-vingt mille US Dollars (USD 180,000) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Jean-Philippe de Schrevel, susmentionné, souscrit deux mille sept cent soixante dix neuf (2,779) actions de la Société, lesquelles sont intégralement libérées par un apport en nature de vingt (20) parts sociales détenues par Jean-Philippe de Schrevel dans Bamboo Capital S.à r.l., ayant son siège social au 37c avenue JFKL- 1246 Luxembourg et de vingt (20) parts sociales détenues par Jean-Philippe de Schrevel dans Oasis Capital S.à r.l., ayant son siège social au 37c avenue JFKL- 1246 Luxembourg. Cette contribution, dont la valeur a été déterminée selon la méthode de l'actif net, a fait l'objet d'un rapport établi en date du Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de la revue effectuée et décrite ci-dessus, rien ne nous est apparu qui nous ferait estimer que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins, en nombre et valeur nominale, aux 2.779 actions avec une valeur nominale de USD 1.000 chacune, soit un apport total de USD 2.779.000.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Jean-Philippe de Schrevel, agissant par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. il est propriétaire de toutes les parts sociales apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;
3. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les parts sociales sont, à la meilleure connaissance de Jean-Philippe de Schrevel, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des parts sociales dans Bamboo Capital S.à r.l. respectivement Oasis Capital S.à r.l. sera inscrit dans le registre des associés de ces sociétés.

Un certificat signé par Bamboo Capital S.à r.l. respectivement par Oasis Capital S.à r.l. confirmant que Jean-Philippe de Schrevel est bien inscrit comme associé desdites sociétés et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, Jean-Philippe de Schrevel, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

2) Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution sont évalués approximativement à EUR 3.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt après la constitution de la Société, les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était dûment constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est établi au 37c avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

Sont désignées membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Jean-Philippe de Schrevel, Fondateur et Chief Executive Officer de Bamboo Finance, né à Dinant (Belgique), le 20 juillet 1966 et demeurant au 5, Chemin Clair Val 1226 Thônex, Suisse
- Cédric Lizin, né à Verviers, Belgique, le 24 août 1971 et demeurant au 78, avenue Lich, CHN 348854 Singapour
- Bulent Gultekin, né à Istanbul, Turquie, le 23 mai 1947 et demeurant au 210, Locus Street-Apt 17B, USA-PA 19106 Philadelphie.

Le mandat des membres du conseil d'administration prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Troisième résolution

Le réviseur d'entreprise agréé de la Société sera Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach.

Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes susvisées, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CONTRERAS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2012. LAC/2012/45497. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135681/758.

(120179592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.749.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LDF 65 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 134.749, with a share capital of EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated on December 13, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 206 of January 25, 2008.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed dated June 27th, 2008 of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2561 of October 20, 2008.

THERE APPEARED:

1. DGAD INTERNATIONAL S. à r.l. (DGAD), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered under the number B 120.636 at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

2. INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE AG (Intrum), a limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Alpenstrasse 2, CH-6300 Zug, registered under the number CH.020.3.202.910-7 at the Commercial Register of the Canton of Zug,

both hereby represented by M. Gianpiero SADDI, employee, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given on July 25, 2012 respectively on August 16, 2012.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filled with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation which shall be amended as follows:

"The Company shall be managed by a board composed of six (6) managers who do not need to be shareholders and who shall be either of Class A or Class B."

2. Amendment of article 8.2 of the Articles of Incorporation which shall be amended as follows:

"Three managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class A shares and three managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class B shares.

All shareholders holding Class A shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class A shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the three Class A managers.

All shareholders holding Class B shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class B shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the three Class B managers."

3. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the follow resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8.1 of the Articles and resolves that such article shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.1.** The Company shall be managed by a board composed of six (6) managers who do not need to be shareholders and who shall be either of Class A or Class B."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 8.2, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.2.** Three managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class A shares and three managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class B shares.

All shareholders holding Class A shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class A shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the three Class A managers.

All shareholders holding Class B shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class B shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the three Class B managers."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois août, par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LDF 65 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.749), avec un capital social de EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 13 décembre 2007, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 206 du 25 janvier 2008.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte daté du 27 juin 2008 par-devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2561 du 20 octobre 2008.

ONT COMPARU:

1. DGAD INTERNATIONAL S. à r.l. (DGAD), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 120.636 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

2. INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE AG (Intrum), une société constituée selon les lois suisses, dont le siège social se situe au Alpenstrasse 2, CH-6300 Zug, inscrite sous le numéro CH.020.3.202.910-7 auprès du Registre du Commerce du Canton de Zug,

les deux ici représentées par M. Gianpiero SADDI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de 2 procurations donnée le 25 juillet respectivement le 16 août 2012.

Les parties comparantes désignées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 8.1 des Statuts comme suit:

«La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de six (6) gérants, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires et qui devront être soit de Classe A soit de Classe B»

2. Modification de l'article 8.2 des Statuts comme suit:

«Trois gérants seront nommés sur base d'une liste soumise par les associés détenteurs des parts sociales de Classe A et trois gérants seront nommés sur base d'une liste soumise par les associés détenteurs des parts sociales de Classe B. Tous les associés détenteurs des parts sociales de Classe A ou en l'absence de vote unanime, la majorité des associés détenteurs des parts sociales de Classe A, présenteront une liste d'au moins quatre candidats à partir de laquelle l'assemblée générale nommera les trois gérants de Classe A.

Tous les associés détenteurs des parts sociales de Classe B ou en l'absence de vote unanime, la majorité des associés détenteurs des parts sociales de Classe B, présenteront une liste d'au moins quatre candidats à partir de laquelle l'assemblée générale nommera les trois gérants de Classe B».

3. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.1.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de six (6) gérants, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires et qui doivent être de Classe A ou de Classe B».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.2 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.2.** Trois gérants seront nommés sur base d'une liste soumise par les associés détenteurs des parts sociales de Classe A et trois gérants seront nommés sur base d'une liste soumise par les associés détenteurs des parts sociales de Classe B.

Tous les associés détenteurs des parts sociales de Classe A ou en l'absence de vote unanime, la majorité des associés détenteurs des parts sociales de Classe A, présenteront une liste d'au moins quatre candidats à partir de laquelle l'assemblée générale nommera les trois gérants de Classe A.

Tous les associés détenteurs des parts sociales de Classe B ou en l'absence de vote unanime, la majorité des associés détenteurs des parts sociales de Classe B, présenteront une liste d'au moins quatre candidats à partir de laquelle l'assemblée générale nommera les trois gérants de Classe B».

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à EUR 1.300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2012. LAC/2012/40483. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Suit l'acte rectificatif du 20 septembre 2012

RECTIFICATIF

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant déclare avoir représenté les associés de la société à responsabilité limitée «LDF65 S.à r.l.», lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 23 août 2012, Numéro 1812/2012 de son répertoire. Lequel acte ensemble avec les procurations de tous les associés, ont été enregistrés à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 29 août 2012, avec les relations suivantes: LAC/2012/40483 et en cours de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Lequel comparant déclare que lors dudit acte du 23 août 2012, une erreur matérielle s'est glissée dans l'énoncé de l'ordre du jour et dans le libellé des articles 8.1 et 8.2, de sorte qu'il y a lieu de rectifier en conséquence l'acte du 23 août 2012, lequel aurait dû se lire comme suit:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LDF 65 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 134.749, with a share capital of EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated on December 13, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 206 of January 25, 2008.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed dated June 27th, 2008 of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2561 of October 20, 2008.

THERE APPEARED:

1. DGAD INTERNATIONAL S. à r.l. (DGAD), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered under the number B 120.636 at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

2. INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE AG (Intrum), a limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Alpenstrasse 2, CH-6300 Zug, registered under the number CH.020.3.202.910-7 at the Commercial Register of the Canton of Zug,

both hereby represented by M. Gianpiero SADDI, employee, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given on July 25, 2012 respectively on August 16, 2012.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filled with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

IV. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

V. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

4. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation which shall be amended as follows:

"The Company shall be managed by a board composed of six (6) managers who do not need to be shareholders and who shall be either of Class A or Class B."

5. Amendment of article 8.2 of the Articles of Incorporation which shall be amended as follows:

"Three managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class A shares and three managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class B shares.

All shareholders holding Class A shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class A shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the three Class A managers.

All shareholders holding Class B shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class B shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the three Class B managers."

6. Miscellaneous.

VI. That the Meeting has taken the follow resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8.1 of the Articles and resolves that such article shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.1.** The Company shall be managed by a board composed of six (6) managers who do not need to be shareholders and who shall be either of Class A or Class B."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 8.2, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.2.** Three managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class A shares and three managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class B shares.

All shareholders holding Class A shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class A shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the three Class A managers.

All shareholders holding Class B shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class B shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the three Class B managers."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois août, par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LDF 65 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3133, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.749), avec un capital social de EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 13 décembre 2007, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 206 du 25 janvier 2008.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte daté du 27 juin 2008 par-devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2561 du 20 octobre 2008.

ONT COMPARU:

1. DGAD INTERNATIONAL S. à r.l. (DGAD), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 120.636 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

2. INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE AG (Intrum), une société constituée selon les lois suisses, dont le siège social se situe au Alpenstrasse 2, CH-6300 Zug, inscrite sous le numéro CH.020.3.202.910-7 auprès du Registre du Commerce du Canton de Zug, les deux ici représentées par M. Gianpiero SADDI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de 2 procurations donnée le 25 juillet respectivement le 16 août 2012.

Les parties comparantes désignées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

IV. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

V. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

4. Modification de l'article 8.1 des Statuts comme suit:

«Die Gesellschaft wird vom Geschäftsführenden Vorstand, bestehend aus sechs (6) Geschäftsführern, geleitet, welcher aus A-Geschäftsführer(n) oder aus B-Geschäftsführer(n) besteht, die keine Gesellschafter sein müssen.»

5. Modification de l'article 8.2 des Statuts comme suit:

«Drei Geschäftsführer auf Grundlage der Liste, die den Gesellschaftern der A-Geschäftsanteile vorgelegt werden, ernannt und drei Geschäftsführer auf Grundlage der Liste, die den Gesellschaftern der B-Geschäftsanteile vorgelegt werden, ernannt.

Alle Gesellschafter der A-Geschäftsanteile legen oder im Falle der fehlenden Einstimmigkeit, legt die Mehrheit der Gesellschafter der A-Geschäftsanteile eine Liste vor, in der mindestens vier (4) Kandidaten genannt werden. Aus dieser Liste ernannt die Gesellschafterversammlung drei A-Geschäftsführer.

Alle Gesellschafter der B-Geschäftsanteile legen oder im Falle der fehlenden Einstimmigkeit, legt die Mehrheit der Gesellschafter der B-Geschäftsanteile eine Liste vor, in der mindestens vier (4) Kandidaten genannt werden. Aus dieser Liste ernannt die Gesellschafterversammlung drei B-Geschäftsführer.».

6. Divers.

VI. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.1.** Die Gesellschaft wird vom Geschäftsführenden Vorstand, bestehend aus sechs (6) Geschäftsführern, geleitet, welcher aus A-Geschäftsführer(n) oder aus B-Geschäftsführer(n) besteht, die keine Gesellschafter sein müssen.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.2 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.2.** Drei Geschäftsführer auf Grundlage der Liste, die den Gesellschaftern der A-Geschäftsanteile vorgelegt werden, ernannt und drei Geschäftsführer auf Grundlage der Liste, die den Gesellschaftern der B-Geschäftsanteile vorgelegt werden, ernannt.

Alle Gesellschafter der A-Geschäftsanteile legen oder im Falle der fehlenden Einstimmigkeit, legt die Mehrheit der Gesellschafter der A-Geschäftsanteile eine Liste vor, in der mindestens vier (4) Kandidaten genannt werden. Aus dieser Liste ernannt die Gesellschafterversammlung drei A-Geschäftsführer.

Alle Gesellschafter der B-Geschäftsanteile legen oder im Falle der fehlenden Einstimmigkeit, legt die Mehrheit der Gesellschafter der B-Geschäftsanteile eine Liste vor, in der mindestens vier (4) Kandidaten genannt werden. Aus dieser Liste ernannt die Gesellschafterversammlung drei B-Geschäftsführer.».

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à EUR 1.300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte,

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2012. LAC/2012/44348. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135985/320.

(120178645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Alpha Wealth Management Fund-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.039.

A partir du 1^{er} octobre 2012, le siège social de la SIF se situe au 11 Boulevard de la Foire – L-1528 Luxembourg.

ALPHA WEALTH MANAGEMENT FUND-SIF

Référence de publication: 2012135620/10.

(120179638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Aristote Creation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.843.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- CFG ADMINISTRATION S.A., aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012135657/22.

(120179705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

—

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 16 octobre 2012

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 16 octobre 2012 que:

- Mme. Irina Chouprinenko, née le 22 mai 1970 à Moscou, Fédération Russe, avec adresse à 3-ya Frunzenskaya ulitsa 7, 119270, Moscou, Fédération Russe, a été nommé en tant qu'administrateur pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

Suite à ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- M. Alexey Matveev (président);
- Mme. Irina Chouprinenko;
- M. Anatoly Miliukov;
- M. Michel Wolter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour GPB Asset Management S.A.

S. Curfs

Référence de publication: 2012135869/22.

(120179699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Coced, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.487.

—

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le dix octobre,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

La société à responsabilité limitée JACDAS s.à r.l. avec siège à L-3895 FOETZ, rue de l'Industrie, immatriculée au RCSL sous le numéro B 149.664, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2531 du 29 décembre 2009, représentée aux présents par son gérant:

Monsieur Xavier JACQUES, commerçant, né à Mukedi, Congo, le 03 mai 1953, demeurant à L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.

Laquelle, par l'organe de son représentant préqualifié, a déclaré:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée COCED ayant son siège social à Foetz, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 79.487,

constituée aux termes d'un acte reçu par le Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 526 du 12 juillet 2001, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 30 novembre 2009, publiée au Mémorial C numéro 2533 du 29 décembre 2009.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associée.

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société COCED est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Xavier JACQUES, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.

3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de la société à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire Camille MINES Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Jacques, J-P. Meyers.

Enregistré à Capellen, le 11 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3915. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135751/46.

(120179704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Ednarts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.275.

—
EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de l'associé de la société, dénommé Citadel Mainstay Investments S.à r.l., comme suit:

- 51 Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012135795/16.

(120179697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Energize Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 58.264.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 17 octobre 2012 au siège social à Luxembourg que le mandat du commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDIT (RCS B 50956), a été reconduit pour une nouvelle période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2018.

Référence de publication: 2012135804/10.

(120179630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Gapel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.977.

—
EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de l'associé de la société, dénommé Citadel Mainstay Investments S.à r.l., comme suit:

- 51 Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012135847/16.

(120179698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

BBVA Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.747.

—
Madame Belén Rico Arevalo et Messieurs Enrique Camilli Desentis et Sergio Fernandez-Pacheco Ruiz-Villar ont démissionnés de leur fonction d'administrateur de la Société avec date effective le 8 Octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BBVA Global Funds
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Vertigo Building - Polaris
2-4 rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Andrea ... / Peter BUN

Référence de publication: 2012136324/17.

(120179230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

GMT Bigstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.100.

—
Extrait des résolutions prises par les associées en date du 8 octobre 2012

1. Avec effet au 4 juillet 2012, M. Sebastian SIPP a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Mme Natalie Patricia TYDEMAN, administrateur de sociétés, née le 20 mai 1971 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à GB-W1J ODR Londres (Royaume-Uni), 40, Piccadilly, Sackville House, 1^{er} étage, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour GMT Bigstar S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012135866/16.

(120179693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Hacofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.395.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 2012

Il ressort des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 17 mai 2012, que:

- Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2012.

POUR HACOFIN S.A.

P.S. GUILLET / C. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012135899/18.

(120179626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.718.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 juillet 2012

Présents: M. André POORTERS, président

M. Marcel LEYERS, administrateur-délégué

M. Tom LESSEL, administrateur

M. Nico PICARD, administrateur

Mme Charlotte LIES, directeur

2.1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Raoul STEFANETTI, demeurant professionnellement à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, comme nouvel administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale de 2015, en remplacement de Monsieur André POORTERS, administrateur démissionnaire avec effet au 31 juillet 2012.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Marcel LEYERS / Charlotte LIES

Administrateur-délégué / Directeur

Référence de publication: 2012136332/20.

(120179218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 557.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.267.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 septembre 2012:

1. D'accepter la démission de Monsieur Dwight Hawes de sa fonction de gérant de catégorie A, de la Société avec effet au 20 septembre 2012; et

2. Nommer Madame Karen Hamilton-Smith, né le 17 avril 1958 à Kittaning, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1621, Suite 300, 18th Street, CO 80202 Denvers, États-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135918/18.

(120179634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Miel Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Stee.

R.C.S. Luxembourg B 141.432.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Crauthem, en date du 25 septembre 2012, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 15 octobre 2012; Relation: EAC/2011/13489, que l'AGE a pris les décisions suivantes: de transférer le siège social à sa nouvelle adresse sise à L-3326 Crauthem, 3, rue de Bettembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012136038/12.

(120179639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pradera Central SC Ostrava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136090/10.

(120179641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

CAREP Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.989.

Le bilan et le compte de résultat au 30 juin 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 octobre 2012.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012137097/16.

(120181722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.190.761,20.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.178.

Transferts de parts

1. Il résulte de deux contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 28 septembre 2012, que:

Lion/Seneca Cayman 2 a transféré:

- 717.407 parts sociales ordinaires A
- 717.407 parts sociales préférentielles B
- 717.407 parts sociales préférentielles C
- 717.407 parts sociales préférentielles D
- 717.407 parts sociales préférentielles E
- 717.407 parts sociales préférentielles F
- 717.407 parts sociales préférentielles G
- 717.407 parts sociales préférentielles H
- 717.407 parts sociales préférentielles I
- 717.407 parts sociales préférentielles J

qu'elle détenait dans la Société à:

Lion Capital (Guernsey) III Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois de Guernsey, immatriculée au Guernsey Registry, sous le numéro 52334, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2nd Floor, Tudor House, Le Bordinge, St Peter Port, GY1 3PP, Guernsey;

Et que Lion/Seneca Cayman 2 a transféré:

- 199.835 parts sociales ordinaires A
 - 199.835 parts sociales préférentielles B
 - 199.835 parts sociales préférentielles C
 - 199.835 parts sociales préférentielles D
 - 199.835 parts sociales préférentielles E
 - 199.835 parts sociales préférentielles F
 - 199.835 parts sociales préférentielles G
 - 199.835 parts sociales préférentielles H
 - 295.818 parts sociales préférentielles I
 - 295.818 parts sociales préférentielles J
- qu'elle détenait dans la Société à:

Lion Capital (Seneca) Cayman 1 LP, une limited partnership, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, immatriculée au registrar of exempted limited partnerships of the Cayman Islands, sous le numéro 61930, ayant son siège social à l'adresse suivante: do Stuart Corporate Services Ltd., PO Box 2510, Grand Cayman KY1 1104, îles Caïmans.

2. Il résulte de quatre contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 28 septembre 2012, que:

Lion Capital (Guernsey) III Limited a transféré:

- 295.818 parts sociales ordinaires A
 - 295.818 parts sociales préférentielles B
 - 295.618 parts sociales préférentielles C
 - 295.818 parts sociales préférentielles D
 - 295.818 parts sociales préférentielles E
 - 295.818 parts sociales préférentielles F
 - 295.818 parts sociales préférentielles G
 - 295.818 parts sociales préférentielles H
 - 295.818 parts sociales préférentielles I
 - 295.818 parts sociales préférentielles J
- qu'elle détenait dans la Société à:

ALTAMIR AMBOISE S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 390 965 895, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France, représentée par son managing general partner, ALTAMIR AMBOISE GERANCE SA, une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 390 965 895, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France;

que Lion Capital (Guernsey) III Limited a transféré:

- 392.132 parts sociales ordinaires A
 - 392.132 parts sociales préférentielles B
 - 392.132 parts sociales préférentielles C
 - 392.132 parts sociales préférentielles D
 - 392.132 parts sociales préférentielles E
 - 392.132 parts sociales préférentielles F
 - 392.132 parts sociales préférentielles G
 - 392.132 parts sociales préférentielles H
 - 392.132 parts sociales préférentielles I
 - 392.132 parts sociales préférentielles J
- qu'elle détenait dans la Société à:

APAX France VII FCPR, un fonds commun de placement à risques, représenté par son management company, APAX PARTNERS SA, une société anonyme, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 309 044 840, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 15, France;

que Lion Capital (Guernsey) III Limited a transféré:

- 28.697 parts sociales ordinaires A
- 28.697 parts sociales préférentielles B
- 28.697 parts sociales préférentielles C
- 28.697 parts sociales préférentielles D
- 28.697 parts sociales préférentielles E
- 28.697 parts sociales préférentielles F

- 28.697 parts sociales préférentielles G
- 26.697 parts sociales préférentielles H
- 28.697 parts sociales préférentielles I
- 28.697 parts sociales préférentielles J

qu'elle détenait dans la Société à:

ALPHA DIAMANT FCPR, un fonds commun de placement à risques, représenté par son management company, APAX PARTNERS SA, une société anonyme, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 309 044 840, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France;

et que Lion Capital (Guernsey) III Limited a transféré:

- 760 parts sociales ordinaires A
- 760 parts sociales préférentielles B
- 760 parts sociales préférentielles C
- 760 parts sociales préférentielles D
- 760 parts sociales préférentielles E
- 760 parts sociales préférentielles F
- 760 parts sociales préférentielles G
- 760 parts sociales préférentielles H
- 760 parts sociales préférentielles I
- 760 parts sociales préférentielles J

qu'elle détenait dans la Société à:

TEAM INVEST, une société civile, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 502 147 101, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France.

3. Il résulte de quatre contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 28 septembre 2012, que:

Lion/Seneca Cayman 1 LP a transféré:

- 7.993 parts sociales ordinaires A
- 7.993 parts sociales préférentielles B
- 7.993 parts sociales préférentielles C
- 7.993 parts sociales préférentielles D
- 7.993 parts sociales préférentielles E
- 7.993 parts sociales préférentielles F
- 7.993 parts sociales préférentielles G
- 7.993 parts sociales préférentielles H
- 7.993 parts sociales préférentielles I
- 7.993 parts sociales préférentielles J

qu'elle détenait dans la Société à:

ALPHA DIAMANT FCPR, un fonds commun de placement à risques, représenté par son management company, APAX PARTNERS SA, une société anonyme, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 309 044 840, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France;

que Lion/Seneca Cayman 1 LP a transféré:

- 109.229 parts sociales ordinaires A
- 109.229 parts sociales préférentielles B
- 109.229 parts sociales préférentielles C
- 109.229 parts sociales préférentielles D
- 109.229 parts sociales préférentielles E
- 109.229 parts sociales préférentielles F
- 109.229 parts sociales préférentielles G
- 109.229 parts sociales préférentielles H
- 109.229 parts sociales préférentielles I
- 109.229 parts sociales préférentielles J

qu'elle détenait dans la Société à:

APAX France VII FCPR, un fonds commun de placement à risques, représenté par son management company, APAX PARTNERS SA, une société anonyme, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 309 044 840, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France;

que Lion/Seneca Cayman 1 LP a transféré:

- 82.401 parts sociales ordinaires A
 - 82.401 parts sociales préférentielles B
 - 82.401 parts sociales préférentielles C
 - 82.401 parts sociales préférentielles D
 - 82.401 parts sociales préférentielles E
 - 82.401 parts sociales préférentielles F
 - 82.401 parts sociales préférentielles G
 - 82.401 parts sociales préférentielles H
 - 82.401 parts sociales préférentielles I
 - 82.401 parts sociales préférentielles J
- qu'elle détenait dans la Société à:

ALTAMIR AMBOISE S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 390 965 895, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France; représentée par son managing general partner, ALTAMIR AMBOISR GERANCE SA, une société anonyme, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 402 098 917, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France;

et que Lion/Seneca Cayman 1 LP a transféré:

- 212 parts sociales ordinaires A
 - 212 parts sociales préférentielles B
 - 212 parts sociales préférentielles C
 - 212 parts sociales préférentielles D
 - 212 parts sociales préférentielles E
 - 212 parts sociales préférentielles F
 - 212 parts sociales préférentielles G
 - 212 parts sociales préférentielles H
 - 212 parts sociales préférentielles I
 - 212 parts sociales préférentielles J
- qu'elle détenait dans la Société à:

TEAM INVEST, une société civile, constituée et régie selon les lois de la France, immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 502 147 101, ayant son siège social à l'adresse suivante: 45, avenue Kleber, 75784 Paris Cedex 16, France.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Lion/Seneca Cayman 2

- 9.494.068 parts sociales ordinaires A
- 9.494.068 parts sociales préférentielles B
- 9.484.068 parts sociales préférentielles C
- 9.494.068 parts sociales préférentielles D
- 9.494.066 parts sociales préférentielles E
- 9.494.068 parts sociales préférentielles F
- 9.494.068 parts sociales préférentielles G
- 9.494.068 parts sociales préférentielles H
- 9.494.068 parts sociales préférentielles I
- 9.494.068 parts sociales préférentielles J

Lion/Seneca Coinvest 3 L.P.

- 46.210 parts sociales ordinaires A
- 46.210 parts sociales préférentielles B
- 46.210 parts sociales préférentielles C
- 46.210 parts sociales préférentielles D
- 46.210 parts sociales préférentielles E
- 46.210 parts sociales préférentielles F
- 46.210 parts sociales préférentielles G
- 46.210 parts sociales préférentielles H
- 46.210 parts sociales préférentielles I
- 46.210 parts sociales préférentielles J

ALTAMIR AMBOISE S.C.A. représentée par son managing general partner, ALTAMIR AMBOISR GERANCE SA

827.712 parts sociales ordinaires A
827.712 parts sociales préférentielles B
827.712 parts sociales préférentielles C
827.712 parts sociales préférentielles D
827.712 parts sociales préférentielles E
827.712 parts sociales préférentielles F
827.712 parts sociales préférentielles G
827.712 parts sociales préférentielles H
827.712 parts sociales préférentielles I
827.712 parts sociales préférentielles J
APAX France VII FCPR représenté par son management company, APAX PARTNERS
1.097.201 parts sociales ordinaires A
1.097.201 parts sociales préférentielles B
1.097.201 parts sociales préférentielles C
1.097.201 parts sociales préférentielles D
1.097.201 parts sociales préférentielles E
1.097.201 parts sociales préférentielles F
1.097.201 parts sociales préférentielles G
1.097.201 parts sociales préférentielles H
1.097.201 parts sociales préférentielles I
1.097.201 parts sociales préférentielles J
ALPHA DIAMANT FCPR représenté par son management company, APAX PARTNERS SA
80.294 parts sociales ordinaires A
80.294 parts sociales préférentielles B
80.294 parts sociales préférentielles C
80.294 parts sociales préférentielles D
80.294 parts sociales préférentielles E
80.294 parts sociales préférentielles F
80.294 parts sociales préférentielles G
80.294 parts sociales préférentielles H
80.294 parts sociales préférentielles I
80.294 parts sociales préférentielles J
TEAM INVEST
2.127 parts sociales ordinaires A
2.127 parts sociales préférentielles B
2.127 parts sociales préférentielles C
2.127 parts sociales préférentielles D
2.127 parts sociales préférentielles E
2.127 parts sociales préférentielles F
2.127 parts sociales préférentielles G
2.127 parts sociales préférentielles M
2.127 parts sociales préférentielles I
2.127 parts sociales préférentielles J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012135979/235.

(120179029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Peinture Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.864.

Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft (Domizilierung) wird ab dem 01.10.2012 von 84, Grand Rue in L-6630 Wasserbillig nach 38, Grand Rue in L-6630 Wasserbillig verlegt.

Référence de publication: 2012136115/12.

(120179709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Power Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 138.750.

EXTRAIT

Avec effet au 16 octobre 2012, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

de la Société Anonyme POWER SECURITIES S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138750, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136126/15.

(120179694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Résolution London W1 S.à r.l.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012136134/14.

(120179711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

The Four Plus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.717.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2012 que, qu'il a été procédé à une reconstitution du conseil d'administration, ont été nommés:

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

En remplacement de Monsieur Antonio Danelon, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012136253/22.

(120179633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.995.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 octobre 2012

1. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Peter LOVASZ a démissionné de son mandat de gérant B.

4. Monsieur Peter LOVASZ, administrateur de sociétés, né à Kazincbarcika (Hongrie), le 9 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

5. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherforf Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012136288/24.

(120179597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Schuler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.445.

L'an deux mil douze, le quatre octobre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société à responsabilité limitée GARE PARTICIPATIONS avec siège à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, RCSL B 45.722, représentée par son gérant: Monsieur Marcel EHLINGER, né à Luxembourg le 13 novembre 1939, demeurant à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'elle possède toutes les cent vingt-cinq (125) parts de la société à responsabilité limitée SCHULER s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 5.445,

constituée originellement comme société anonyme suivant acte reçu par Maître Georges METZLER, notaire à Mondorf-les-Bains, en date du 27 avril 1918, publiée au Mémorial C numéro 11 du 3 mai 1919,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 245 du 04 février 2009,

la comparante s'est constituée par l'organe de son gérant préqualifié en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

Objet social:

L'assemblée décide ensuite de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location, l'échange et le conseil dans le domaine immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La promotion immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La construction pour compte propre et pour compte de tiers,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque."

REFONTE DES STATUTS:

L'assemblée estime que les statuts de la société sont devenus obsolètes et décide de procéder à la refonte des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SCHULER s.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Koerich. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location, l'échange et le conseil dans le domaine immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La promotion immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La construction pour compte propre et pour compte de tiers,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.

Art. 4. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (Eur 125.000,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de mille Euros (€1.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales ainsi qu'au contrat d'association régissant les modalités du droit de préemption établi pour le cas de cession de parts.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables et distribués sur proposition du ou des gérant(s).

Dividende intérimaire

Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder au paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le(s) gérant(s) ne peut(vent) décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de 2 mois précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.

Les montants distribuables équivalent aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et desquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales."

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit représentant de la comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: M. EHLINGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3806. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme,

Capellen, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136200/120.

(120179669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Les membres du Conseil d'administration portent à la connaissance des tiers la démission de Monsieur Antonio Sagnier Bassas de ses fonctions d'administrateur au sein de Ventos S.A., en date du 15 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

VENTOS S.A.
Société Anonyme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012136277/15.

(120179322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Verveine S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 98.233.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société VERVEINE S.A., RCS Luxembourg n° B 98.233 auprès de la société International Corporate Activities S.A., Société Anonyme à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2012136278/13.

(120179085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

European Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.727.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 1^{er} juin 2012

L'assemblée générale de la Société a décidé de:

- Ratifier la nomination de Mazars Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, numéro d'immatriculation RCS Luxembourg B159.962 comme réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016 (En remplacement de Mazars).

- Renouveler le mandat de Mr Jean-Louis Camuzat en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS
Signature

Référence de publication: 2012136328/17.

(120179223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Eden Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.604.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 19 juin 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet le 1^{er} octobre 2012.

Il en résulte également que le gérant de classe A de la Société, Monsieur Geoffrey Henry, réside professionnellement au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012135585/17.

(120178787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.
